

Règlement accès filaire à l'Internet haut débit

ou très haut débit en faveur des entreprises

Le présent règlement consiste à subventionner les frais d'accès à Internet haut débit via l'XDSL.

Cette action a pour but d'aider les entreprises à accéder au haut débit filaire, dans les territoires où les travaux de montée en débit ou de plaques FTTH ne sont pas prévus à court terme.

Bénéficiaires :

Petites, moyennes et grandes entreprises ornaies, artisans, commerçants.

Nature de la subvention :

Prise en charge de 30 % des frais d'accès HT à l'Internet HD ou THD, dans la limite d'un plancher de dépenses de 1 500 € et d'un plafond de 50 000 € HT, soit 15 000 € de subvention maximum.

Conditions :

- Les travaux doivent être effectués dans le département, sauf cas particulier.
- L'entreprise ne doit pas être située dans une zone concernée par un projet de travaux de montée en débit ou de plaques FTTH dans le cadre du plan numérique ornaies dans un délai de 6 mois.

Procédure :

- La subvention sera accordée par la Commission permanente sur présentation du dossier contenant :
 - Le devis des travaux détaillant l'investissement nécessaire.
 - Un état (établi par l'opérateur) indiquant le nombre d'habitations ou entreprises impactées par ces travaux et les débits offerts.
 - Un relevé d'identité bancaire de l'entreprise.
- La subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée.